



**CFAAD 37**

La préparation du CAP agricole Jardinier Paysagiste est une formation de deux ans, donnant une qualification et une expérience professionnelle, valorisante sur le marché du travail. Cette formation est une qualification de **niveau V**. Depuis la rénovation du diplôme en 2015, le jeune suit la formation avec le support **Jardinier Paysagiste** et cette formation est complétée par un autre Module **Jardins en villes et jardins spécialisés**, ce qui permet au jeune d'acquérir **une double de compétence**.

### L'APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un **contrat de travail** avec un professionnel agréé, principalement entreprises d'Espaces Verts ou collectivités, d'une durée de 2 ans. La **période d'essai** correspond aux **45 premiers jours** consécutifs ou non de **formation pratique** effectuée par l'apprenti **en entreprise**.

Cette formation donne un statut ouvrant droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...). Cette **formation est rémunérée** de 27 % à 78 % du SMIC et en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

Année d'exécution du contrat	Age de l'Apprenti			
	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 % = 410.73 €	43 % = 654.14 €	53 % = 806.26 €	100 % = 1521.25 €
2ème année	39 % = 593.29 €	51 % = 775.84 €	61 % = 927.96 €	100 % = 1521.25 €

### POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux jeunes âgés de **16 à 30 ans** (15 ans après la 3ème). Le candidat doit prendre contact avec nous et remplir la fiche de renseignements afin d'être **invité au positionnement** (entretien individuel+ tests) en avril, et en mai.

### FORMATION AU CFA

La **formation gratuite** est assurée sur le site de **Tours-Fondettes agrocampus et sur l'annexe de Chinon**. Les cours se déroulent sur 12 semaines par an soit 800 heures de formation sur les 2 années. L'alternance est de 1 semaine de formation au CFA / 3 semaines en entreprise.

La **restauration et l'hébergement sont possibles** (chambre 4-5 personnes).

### DEBOUCHES - POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'un CAP agricole Jardinier Paysagiste peuvent poursuivre leurs études:

- BPA Travaux Paysagers
- BP niveau IV Travaux paysagers
- BAC PRO Aménagements Paysagers

Ils pourront aussi exercer en sortant de CAP des fonctions **d'ouvriers en espaces verts dans une entreprise de paysage ou dans le secteur public** (collectivités, administration...).

## EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves : - **80 % en cours de formation** (contrôle continu) ;  
- **20 % en examen final.**

EPREUVES		DISCIPLINES	Epreuves en CCF	Coefficient	Epreuves finales	Coefficient
Enseignement général	E1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	oui	2	/	/
	E2	Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	oui	2	/	/
	E3	Interagir avec son environnement social	oui	2	/	/
Enseignement professionnel	E4	Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	oui	2	oui	4
	E5	Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	oui	2	/	/
	E6	Réaliser des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements	oui	3	/	/
	E7	S'adapter à des enjeux professionnels locaux	oui	3		

## ARCHITECTURE PAR MODULES

MODULES DE LA FORMATION		MATIERES PRINCIPALES	HORAIRES
<b>DOMAINE COMMUN</b>			
MG 1	Agir dans des situations de la vie sociale	Histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion	<b>143 h</b>
MG 2	Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	Français, éducation socioculturelle, biologie-écologie, Education Physique et Sportive	<b>86 h</b>
MG 3	Interagir avec son environnement social	Français, anglais, sciences économiques, sociales et de gestion, Education Physique et Sportive	<b>112 h</b>
Activités à l'initiative des équipes pédagogiques		Soutien, remédiation, tremplin pour la 2 <sup>nde</sup> ...	<b>88 h</b>
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine commun</i>			<b>4 h</b>
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>			
MP 1	Insertion du salarié dans l'entreprise	Sciences économiques, sociales et de gestion	<b>24 h</b>
MP 2	Maintenance des matériels	Sciences des techniques des équipements, physique chimie, sciences et techniques des aménagements paysagers	<b>52 h</b>
MP 3	Mise en place d'aménagements paysagers	Sciences et techniques des aménagements de l'espace, sciences et techniques des agroéquipements, biologie et écologie	<b>164 h</b>
MP 4	Travaux d'entretiens Paysagers	Sciences et techniques des aménagements de l'espace, sciences et techniques des agroéquipements	<b>24 h</b>
MIP	Module d'Initiative Professionnel : Jardins de Villes et Jardins spécialisés	Approche du Paysage	<b>81 h</b>
<i>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</i>			<b>22 h</b>

## FONCTIONS SPÉCIFIQUES ASSURÉES PAR L'OUVRIER PAYSAGISTE

- **Organisation du travail** : il participe à la préparation des chantiers, organise ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas, et il assure le repliement de chantier
- **Réalisation de travaux d'aménagement** : il réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution, de plantation de végétaux, de semis et d'engazonnement
- **Réalisation de travaux d'entretien** : il entretient les espaces paysagers et naturels, assure l'entretien et la maintenance des installations et infrastructures, et peut réaliser des travaux d'entretien d'espaces naturels
- **Entretien du matériel et d'équipements** : il règle le matériel et ajuste les réglages en cours de travail. Il assure l'entretien courant des matériels, les petites réparations sur le matériel, l'entretien des protections individuelles et collectives et le nettoyage et le rangement des outils et matériels
- **Communication en situation professionnelle** : Il réalise les enregistrements relatifs à son travail sur les supports prévus à cet effet. Il rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisés. Il alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie et les secours en cas d'accident. Il fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie, d'aléa. Il informe l'utilisateur ou le client quant aux travaux qu'il réalise. Il peut collecter des informations et/ou données se rapportant au suivi de la faune, flore, de la qualité de l'eau et aux usages. Il participe aux activités de la vie sociale ou professionnelle de la structure et peut proposer des améliorations pour optimiser le travail hors des chantiers. Il peut participer à des réunions de chantier et contribuer à l'accueil et l'accompagnement dans l'entreprise ou le service de nouvelles personnes.